



Saint Gratien

DIRECTION GENERALE

PROCES

VERBAL

CONSEIL

MUNICIPAL

PRÉSENTS : Mme ECHEGU-SANCHEZ, M. LOGEROT, Mme BERTHIER, M. LEVILAIN, Mme BERNARDIN, M. MATCOVICH, Mme BLANC, M. REYNES, M. BACHARD, Mme GRACIA, M. NICOLLE, Mme BASQUIN, Mme KHELILI, M. ZAMOLO, M. DUPUIS, Mme CHABRAT-LAZE, Mme L'HOURL, M. BRIQUET, Mme POLI, M. DIVERT, M. VALERY, Mme VOLAT, M. SENBEL, M. JOUANJAN, Mme NERACOULIS (jusqu'à 21h15)

ABSENTS : M. MONGREDIEN, M. SENBEL

EXCUSÉS : Mme EUSTACHE-BRINIO, Mme MULLER, M. BENGUEZZOU, Mme RAPAUD, M. JEAN-JACQUES, Mme ADJAB, M. DESCOUTS,

<u>PROCURATIONS</u> : Mme EUSTACHE-BRINIO	à	Mme ECHEGU-SANCHEZ
Mme MULLER	à	M. LOGEROT
M. BENGUEZZOU	à	M. MATCOVICH
Mme RAPAUD	à	Mme BERTHIER
M. JEAN-JACQUES	à	M. LEVILAIN
Mme ADJAB	à	M. DIVERT
M. DESCOUTS	à	Mme BERNARDIN
Mme NERACOULIS	à	M. VALERY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DIVERT

DU

1^{er} OCTOBRE 2009

(EXTRAIT DES DÉBATS)

Mme ECHEGU-SANCHEZ procède à l'appel des Conseillers municipaux et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Mme ECHEGU-SANCHEZ propose d'adopter le procès-verbal du 25 juin 2009.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2009.

M. DIVERT est désigné Secrétaire de séance.

Communications :

Mme ECHEGU-SANCHEZ adresse au nom de l'ensemble des Conseillers municipaux, ses condoléances à Mme Aurélia RAPAUD pour le décès de son père, M. Bernard GOJJART, survenu le 28 septembre 2009.

Elle adresse également ses condoléances à M. Joël GRACIA, Responsable du service Politique de la Ville, pour le décès de son père, M. GRACIA, survenu le 20 septembre dernier.

Mme ECHEGU-SANCHEZ a le plaisir d'annoncer les naissances de Oumou DIALLO, née le 3 août 2009, fille de M. Oumar DIALLO, Adjoint technique au service des Espaces verts et de Emile et Eliette BEDON, nés le 6 août 2009, enfants de M. David BEDON, Assistant qualifié de conservation du patrimoine.

Mme ECHEGU-SANCHEZ présente aux membres du Conseil municipal Mme POPESCU, Directrice de Cabinet.

Mme ECHEGU-SANCHEZ fait part du dépôt par le groupe de l'opposition « Saint Gratien Autrement » d'une motion relative à la privatisation de la Poste, l'organisation d'un débat public et d'un référendum sur le service public postal. Elle explique qu'il s'agit d'un débat national et que cette question ne relève pas de la compétence de la commune. Mme ECHEGU-SANCHEZ propose aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance de la correspondance de Mme le Maire émise à l'attention du Directeur général de la Poste, suite aux nombreuses difficultés rencontrées. Elle souligne, par ailleurs, le manque de personnel à la Poste du centre commercial des Raguenets.

Elle soumet au vote du Conseil municipal le retrait de la motion déposée par le groupe « Saint Gratien Autrement » de l'ordre du jour. La majorité des Conseillers municipaux vote pour le retrait de la motion de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

❖ DECISION N°2009-0086 du 2009

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association SOKAN.

❖ DECISION N°2009-0087 du 22 JUIN 2009

Vérification annuelle des extincteurs et réseaux incendie armes (R.I.A) – Passation d'un marché avec la société MSI Protection Incendie.

❖ DECISION N°2009-0088 du 22 JUIN 2009

Travaux dans divers bâtiments communaux – lot n°4 : peinture – Passation d'un marché avec la société MONTI.

❖ DECISION N°2009-0089 du 22 JUIN 2009

Exécution graphique, impression et régie publicitaire du bulletin municipal de la ville de Saint Gratien.

❖ DECISION N°2009-0090 du 22 JUIN 2009

Passation d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association MAISONS DES CULTURES DU MONDE.

❖ DECISION N°2009-0091 du 23 JUIN 2009

Passation d'une convention avec l'Inspection académique du Val d'Oise pour le prêt et le dépôt de matériels pédagogiques adaptés à usage individuel localisés dans une école élémentaire publique.

❖ DECISION N°2009-0092 du 23 JUIN 2009

Requalification de l'avenue de Girardin – Réalisation d'une étude géotechnique.

❖ DECISION N°2009-0093 du 23 JUIN 2009

Requalification de l'avenue de Girardin – Réalisation de sondages et essais laboratoire.

❖ DECISION N°2009-0094 du 23 JUIN 2009

Construction d'une crèche environnementale – Versement des indemnités de concours.

❖ DECISION N°2009-0095 du 8 JUILLET 2009

Passation d'une convention avec l'association TELLIGO pour l'organisation de séjours en centres de vacances.

- ❖ DECISION N°2009-0096 du 9 JUILLET 2009
Reprise de concessions abandonnées dans le cimetière communal – Passation d'un marché avec les pompes funèbres CMV VIREY.
- ❖ DECISION N°2009-0097 du 9 JUILLET 2009
Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'Office culturel CINEMA.
- ❖ DECISION N°2009-0098 du 17 JUILLET 2009
Passation d'une convention avec le Lycée agricole privé de Tourville Sur Pont-Audemer pour l'organisation d'un mini séjour pour le centre de loisirs primaire.
- ❖ DECISION N°2009-0099 du 20 JUILLET 2009
Fourniture et pose d'une clôture périphérique école Jean Moulin maternelle et place Marcel Cerdan autour de la stèle – Passation d'un marché avec la SAS CLOTURES SANIEZ.
- ❖ DECISION N°2009-0100 du 20 JUILLET 2009
Fourniture et livraison de végétaux – Passation d'un marché avec la société des pépinières CHATELAIN.
- ❖ DECISION N°2009-0101 du 20 JUILLET 2009
Enfouissement des réseaux aériens avenue Terré – Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la société EGIS AMENAGEMENT.
- ❖ DECISION N°2009-0102 du 20 JUILLET 2009
Réfection de l'éclairage de la Salle d'Armes – Passation d'un marché avec la société ELEC SERVICES.
- ❖ DECISION N°2009-0103 du 24 JUILLET 2009
Enfouissement des réseaux aériens de communications avenue de Girardin – Passation d'une convention avec FRANCE TELECOM.
- ❖ DECISION N°2009-0104 du 27 JUILLET 2009
Fourniture et pose de deux columbariums dans le cimetière communal – Passation d'un marché avec la société des pompes funèbres CMV VIREY.
- ❖ DECISION N°2009-0105 du 03 AOUT 2009
Vente de deux véhicules au garage MONTOUCHET.
- ❖ DECISION N°2009-0106 du 05 AOUT 2009
Exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis au 34 rue Henri Barbusse appartenant à Mesdames CHAUVIN et GROULT nées le TEIGNIER.
- ❖ DECISION N°2009-0107 du 21 AOUT 2009
Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et la compagnie Les Beaux Jours.
- ❖ DECISION N°2009-0108 du 21 AOUT 2009
Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association Au Bout du Conte.
- ❖ DECISION N°2009-0109 du 21 AOUT 2009
Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et Quidam Production.
- ❖ DECISION N°2009-0110 du 24 AOUT 2009
Vérification des disconnecteurs – Passation d'un contrat avec la SARL ACTIFLEAU.
- ❖ DECISION N°2009-0111 du 24 AOUT 2009
Vérification du réseau d'arrosage automatique – Passation d'un contrat avec la SARL ACTIFLEAU.
- ❖ DECISION N°2009-0112 du 8 SEPTEMBRE 2009
Signature d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'agence du COURT METRAGE.
- ❖ DECISION N°2009-0113 du 8 SEPTEMBRE 2009
Signature d'un contrat à durée déterminée entre la ville de Saint Gratien et Marie Amandine Gripon.
- ❖ DECISION N°2009-0114 du 9 SEPTEMBRE 2009
Reconstruction partielle d'équipements publics suite à un incendie – Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

❖ DECISION N°2009-0115 du 11 SEPTEMBRE 2009

Passation d'une convention entre la ville de Saint Gratien et l'association L.V.M.

❖ DECISION N°2009-0116 du 15 SEPTEMBRE 2009

Signature d'un contrat de cession entre la ville de Saint Gratien et l'association la Compagnie SIMAGINE.

❖ DECISION N°2009-0117 du 15 SEPTEMBRE 2009

Réhabilitation du groupe scolaire Raymond Logeais – Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

❖ DECISION N°2009-0118 du 18 SEPTEMBRE 2009

Location, installation, mise en service, maintenance technique et démontage d'une patinoire mobile pour la ville de Saint Gratien.

❖ DECISION N°2009-0119 du 18 SEPTEMBRE 2009

Extension du centre technique municipal – Création d'un local archives – Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

❖ DECISION N°2009-0120 du 18 SEPTEMBRE 2009

Fourniture d'un système de télégestion aux points lumineux de l'éclairage public – Passation d'un marché avec la société EDELCOM.

Question portant sur les décisions :

Concernant la décision n°2009-092 relative à la requalification de l'avenue de Girardin, Mme VOLAT demande si la rue sera réservée aux riverains selon le même procédé mis en place sur les avenues Catinat ou Paul Doumer. Elle demande également ce qui justifie un tel aménagement.

Mme ECHEGU-SANCHEZ explique que ces travaux sont nécessaires au vu de la détérioration constante de la rue et du mauvais état des trottoirs avoisinants et fait part des difficultés de stationnement. Par ailleurs, elle précise que les rues de Girardin et du Petit Lac sont, depuis plusieurs mois, interdites à la circulation de transit.

S'agissant de la décision n°2009-0106 concernant la déclaration d'intention d'aliéner pour un bien sis 34 rue Henri Barbusse, Mme VOLAT suggère qu'un point soit fait sur l'opération lors d'un prochain Conseil municipal.

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe qu'une communication sera délivrée une fois cette acquisition foncière dénouée.

Fixation de l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

1. Suppression d'emplois.

Mme ECHEGU-SANCHEZ indique que les effectifs de la ville de Saint Gratien restent stables, mais les agents évoluent dans leurs carrières, obtiennent des concours, des examens professionnels, des avancements de grade.

La mise à jour du tableau est faite régulièrement et les tableaux annexes des budgets permettent ce suivi.

A la lecture du tableau des effectifs, Mme VOLAT sollicite des précisions quant à la suppression d'un poste au service scolaire et à la suppression des postes d'Educateurs spécialisés.

Mme ECHEGU-SANCHEZ explique qu'une réflexion s'est engagée concernant la redéfinition des missions au sein des services scolaire, entretien, de l'enfance et de la jeunesse. A cette occasion, il a été proposé de regrouper les services concernant la journée scolaire comprenant les accueils du matin, du midi et du soir avec le temps scolaire.

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe les membres du Conseil municipal que ce poste a été pourvu par Mme Sandrine TIXIER-VILCOT depuis le 14 septembre 2009. Par ailleurs, elle évoque la création d'un pôle « enfance, jeunesse et intergénérationnel ». Elle ajoute qu'un recrutement est en cours pour ce poste.

Mme ECHEGU-SANCHEZ souligne l'idée de l'équipe municipale d'intégrer une option intergénérationnelle afin de permettre un travail plus approfondi, en collaboration avec les associations, dans le cadre des actions menées sur la ville en faveur des seniors, de l'enfance et de la jeunesse. Par ailleurs, l'intégration d'une permanence du service scolaire au sein de l'accueil population le samedi matin a permis de limiter les récupérations d'heures.

Elle revient sur les postes d'Educateurs des APS et précise qu'un poste est actuellement non pourvu. Mme ECHEGU-SANCHEZ ajoute qu'il n'y a plus de chargé de billetterie puisque cette mission est assurée par un autre agent.

M. VALERY émet une remarque quant au terme de « suppression d'emplois » employé dans le document.

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle à M. VALERY que les effectifs de la ville de Saint Gratien restent stables. Enfin, elle ajoute que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression d'emplois comme suit :

grade	emplois actuels	suppression	Emplois à venir	observation
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	40	-1	39	Correspond à une suppression de poste au service scolaire
Ingénieur principal	5	- 1	4	Les nouveaux recrutés sont ingénieurs non principaux
Contrôleur de travaux principaux	2	-2	0	Deux contrôleurs ont été nommés contrôleurs chefs
Puéricultrice cadre de santé	1	-1	0	Aucun agent ne peut prétendre à cette nomination
Assistant socio-éducatif	2	-1	1	Un assistant a été nommé principal
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	16	-5	11	Les auxiliaires sont remplacées par des ATSEM
Educateur des APS	4	-2	2	Un éducateur est devenu principal
Animateur	5	-1	4	Un animateur est devenu animateur chef
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe	5	-1	4	Un assistant est devenu 1 ^{ère} classe
Chargé de mission programmation	1	-1	0	L'agent est sur un grade d'attaché
Chargé de la billetterie	1	-1	0	

2. Modification du tableau des emplois.

Mme ECHEGU-SANCHEZ explique que compte tenu de l'habituelle évolution des carrières des agents et des modes de recrutement, il y a lieu de créer deux emplois, à savoir rédacteur chef et bibliothécaire, dus à l'obtention d'un examen professionnel et la promotion interne d'un agent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des emplois comme suit :

grade	emplois actuels	Suppression ou création	Emplois à venir	observation
Bibliothécaire	0	Création d'un poste +1	1	
REDACTEUR CHEF	3	Création d'un poste +1	4	

3. Modification du règlement hygiène et sécurité.

Mme ECHEGU-SANCHEZ indique que les modifications proposées du règlement d'hygiène et sécurité ont été approuvées par le Comité Technique Paritaire du 26 juin 2009.

Elle ajoute que ces modifications sont issues de réflexions collectives entre la Direction des Ressources humaines et l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et visent à exploiter la conduite à tenir en cas de découverte, chez un agent, de conduites addictives (alcool, drogue...).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce nouveau règlement hygiène et sécurité.

1-1 Régularisation des emprises du square public angle rues Saint Exupéry et Général Leclerc – Echange entre la commune et la S.A. d'H.L.M 3F.

Mme ECHEGU-SANCHEZ informe que lors de la mise en vente par la S.A. d'HLM 3 F des logements situés dans l'ensemble immobilier rue Saint-Exupéry et rue du Général Leclerc, il s'est avéré qu'il convenait de régulariser la situation du square public qui appartient à la ville, en procédant à un échange de superficie entre la ville et la Société 3 F.

Les modalités de cet échange seraient les suivantes :

- La ville cède à la S.A. d'HLM une emprise de 60 m²
- La SA d'HLM cède à la ville une emprise de 26 m²

Mme ECHEGU-SANCHEZ explique qu'il est proposé de procéder à cet échange moyennant une soulte de 1 euro symbolique, la Société 3 F prenant à sa charge les frais relatifs à cet échange (frais de géomètre, notaire, ...).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à cet échange selon les modalités définies et moyennant une soulte de 1 euro symbolique au profit de la commune.

PRECISE que les frais relatifs à cet échange seront à la charge de la SA d'HLM 3 F.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet échange entre la commune et la SA d'HLM 3 F.

1-2 Construction d'une crèche environnementale – Désignation du Lauréat du concours et réajustement de la fiche financière.

Mme BLANC informe que le jury de concours, réuni le 4 juin 2009, a analysé les 3 projets remis par les équipes sélectionnées.

Le point commun entre ces trois projets était que l'approche économique avait été sous-évaluée par les 3 candidats avec des pourcentages allant de 41 à 78 %.

En revanche, Mme BLANC indique qu'un projet a fait l'unanimité du jury car il apportait une réponse aux autres éléments fondamentaux du programme. Ainsi, l'équipe représentée par le cabinet SOA a été désignée lauréate du concours.

En raison des éléments financiers révélés lors de l'analyse des projets, différentes réunions de travail se sont tenues afin d'identifier les motifs de ces écarts de prix et, en particulier, les modifications apportées au projet de construction.

Il apparaît que certaines propositions améliorent de façon sensible les objectifs du programme. Il s'agit de surfaces complémentaires de l'ordre de 19 % (184 m²) et en particulier :

- un hall d'accueil plus important
- une mezzanine améliorant la desserte à l'étage
- un jardin d'hiver pour la section des bébés et moyens
- des locaux du personnel mieux configurés
- des locaux techniques (chaufferie + contrôle).

Pour ces motifs, Mme BLANC indique qu'il est proposé de réajuster le coût travaux à 1 570 403 € H.T. soit environ 17 % au-dessus de l'enveloppe programme arrêtée à 1 337 771 € H.T.

Parallèlement aux discussions portant sur le projet, Mme BLANC explique que des négociations ont été engagées sur la rémunération de l'équipe lauréate. Malgré la réévaluation du coût travaux (17 %), il a été négocié un forfait de rémunération à hauteur de 236 447,10 € H.T. comprenant les missions de base et missions complémentaires (OPC, synthèse et plan, environnementale, DPGF) soit + 9,2 % par rapport à la proposition d'origine (216 438,03 € H.T.).

Ainsi, Mme BLANC ajoute qu'aujourd'hui, il y a lieu de réajuster la fiche financière globale à hauteur de 2 744 311 € T.T.C. sur la base de laquelle les demandes de subventions seront déposées auprès de nos partenaires financiers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE l'équipe constituée du cabinet SOA associé à Gruet Ingénierie, ORFEA et Atelier jours avec un forfait de rémunération de 236 447,10 € H.T. lauréate du concours.

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

DECIDE le réajustement du coût prévisionnel des travaux à 1 570 403 € H.T. (1 878 201,99 € T.T.C.) et du coût opération à 2 294 575 € H.T. (2 744 311 € T.T.C.).

1-3 Reconstruction du groupe scolaire Jean Zay à la suite de l'incendie. Adoption de la fiche financière – Demande de subvention auprès du Conseil général du Val d'Oise.

Mme ECHEGU-SANCHEZ explique qu'à la suite de l'incendie survenu dans le Groupe scolaire Jean Zay le 22 mai dernier, différentes mesures avaient été adoptées lors du Conseil municipal du 25 juin. Celles-ci visaient d'une part à permettre la réouverture partielle de l'équipement en septembre 2009 et, d'autre part, à disposer des outils permettant la reconstruction du Centre de Loisirs, notamment pour la rentrée 2010.

Elle précise qu'une estimation des coûts de reconstruction a été réalisée, évaluant à 645 000 € HT le montant des travaux pour un coût opération de 1 004 512 € HT, soit 1 201 396 € TTC.

Une candidature a été présentée par le Cabinet JAHEL associé au Bureau d'Etudes MECOBAT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la fiche financière de l'opération pour un montant total de 1 201 396€.

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général du Val d'Oise.

2-1 Atelier artistique – Ecole E.Herriot élémentaire.

Mme ECHEGU-SANCHEZ rappelle que depuis la rentrée 2007, M. MUSIELAK, enseignant à l'école E.Herriot élémentaire, propose à des élèves volontaires du cycle 3 une activité chorale. Il a sollicité l'autorisation de poursuivre cette démarche, en l'élargissant à d'autres pratiques artistiques.

M. MUSIELAK propose ainsi d'axer le travail du 1^{er} trimestre sur le cinéma, avec pour objectif le tournage et le montage d'un film, le travail du 2^{ème} trimestre sur le théâtre, dont l'objectif serait la mise en scène d'une saynète et le travail d'improvisation. Enfin, le dernier trimestre serait consacré à la chorale.

Mme ECHEGU-SANCHEZ explique que ce projet est destiné à un groupe composé de 14 à 20 enfants. Pour l'année 2009-2010, M. MUSIELAK demande à effectuer une demi-heure supplémentaire pour des raisons pédagogiques et de rythme de l'enfant.

Elle précise que la rémunération de M. MUSIELAK sera prise en charge par le budget personnel de la ville, dans le même cadre juridique et budgétaire que les heures de soutien scolaire, soit un montant de 18,84€/heure.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. Musielak, enseignant de l'école E.Herriot élémentaire, à utiliser une salle de classe de l'école primaire Edouard Herriot une fois par semaine de 16h30 à 18h00.

PRECISE que sa rémunération sera prise en charge par le budget du personnel de la ville.

Départ de Mme NERACOU LIS à 21h15 (pouvoir donné à M. VALERY).

3-1 Décision modificative n°2.

M. LEVILAIN indique aux membres du Conseil municipal que la présente décision modificative vise à retranscrire budgétairement en section d'investissement les changements intervenus suite aux deux sinistres qui se sont déroulés au centre de loisirs Jean Zay et au Centre commercial du Forum.

Plus précisément, s'agissant des participations et subventions reçues, l'état actuel des notifications permet d'inscrire un surplus de recettes de 306 753 € en grande partie relatives aux versements de la CAF pour le fonctionnement des crèches.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, M. LEVILAIN ajoute qu'ont été budgétées les dépenses liées à la Grippe H1N1.

L'assurance des expositions temporaires a été revalorisée du fait de l'augmentation du taux de sinistralité de la ville.

Enfin, M. LEVILAIN informe que le Trésor Public a indiqué qu'il avait attribué par erreur des droits de mutation qui ne relevaient pas de la ville de Saint Gratien pour un montant de 17 000 €. En conséquence, il convient de créditer le compte 673 de cette somme.

Le montant global des sommes à inscrire en dépenses de fonctionnement s'élève donc à 46 500 €.

S'agissant de la section d'investissement, le niveau global des dépenses reste quasiment identique pour se conformer aux engagements pris dans le cadre du plan de relance et du versement anticipé du FCTVA. A ce titre, les dépenses sont donc réorganisées pour tenir compte des deux sinistres et des dépenses qui ont été engagées par la ville (194 274,17 € pour Jean Zay et 80 261 € pour le Forum).

La DM2 prend également acte du report en 2010, des travaux du Dojo en supprimant les dépenses mais également les recettes afférentes pour un montant attendu de 1 116 740,50 €. Enfin, les produits de cessions d'immobilisation sont reportés en 2010 s'agissant des terrains pour l'installation de la maison de retraite ainsi que de la rue Jules Roubault (1 509 000 €).

La réévaluation des recettes de fonctionnement permet d'augmenter l'autofinancement à hauteur de 260 258 € le portant à 1 501 098,16 € (pour mémoire ce montant était de 356 668,32 € en 2008).

M. VALERY indique que lors de l'élaboration du budget supplémentaire au mois de juin 2009, il avait été mentionné une diminution de la dette de la ville de 227 000 euros. Aujourd'hui, le document présente une réévaluation du montant de l'emprunt d'équilibre et donc de l'encours de dette.

M. LEVILAIN précise à M. VALERY que l'endettement sera effectivement supérieur au 31 décembre mais devrait diminuer en février 2010 grâce notamment, à des recettes initialement attendues en 2009. M. LEVILAIN revient sur le report des travaux du dojo et indique qu'une procédure est actuellement en cours. Il ajoute que ce contentieux a occasionné un retard important pour l'engagement des travaux.

